

Histoire de nos Villages

Comme annoncé dans notre éditorial , nous reproduisons ci-après deux articles parus dans notre revue en 1973, c'est à dire, seulement deux années après la naissance de notre association :

- ★ N° 9 paru en Février 1973 : Petit historique des rues de la Cité Médiévale de TRETS sous la plume d'Antoine RICHARD, président fondateur de la SERHVA.
- ★ N° 11 paru en Novembre 1973 : Petit historique sur quelques Seigneurs de FUVEAU sous la plume d'Ange VITALIS, Vice président de la SERHVA.

Avant ou après ces articles, voici quelques ouvrages qui nous sont connus ayant abordé ces thèmes :

- Tout d'abord, un ouvrage collectif réalisé sous la Direction de Guy VAN OOST et les « Amis du Village » en 1991 : « **REGARDS sur TRETS en Provence** »
- Plus anciennement, les ouvrages de l'Abbé CHAILLAN :
- **Recherches Archéologiques et Historiques sur Trets et vallée** de 1893
- **Recherches Archéologiques et Historiques sur Fuveau** de 1901
- Sans oublier, le très intéressant recueil réalisé en 1982/83 sous le titre de : « **Historique des Noms de Rues de Trets** » par le P A E et ses collaborateurs, Charles Brémond, Roseline et Guy Van Oost, Anne Peyre.
- **Un village en basse Provence, FUVEAU, des origines à l'aube du XIX^e siècle** » de 1998 – Michel COLON

Les SEIGNEURS de FUVEAU :

Beaucoup de personnes, de la commune de FUVEAU, mais aussi de notre Vallée de l'Arc, voudraient avoir quelques renseignements sur le passé et sur les familles des seigneurs de notre commune. Je ne pourrai, dans ce modeste bulletin, que donner un bref aperçu, un simple résumé de ce que furent ces familles, leur rôle et leur contribution à l'histoire de FUVEAU.

Malgré que ce mot de seigneur éveille souvent chez le peuple un sentiment antipathique, un certain nombre d'entre eux accomplirent leur tâche dignement et, soit par des faits ou par leurs oeuvres, méritent que le pays garde leur souvenir.

Voici la liste chronologique des familles qui eurent pour fief le territoire de FUVEAU : De Puget, d'Hupays, de Rodulfe, de Durant (Duranti), de Vitalis, de Faudran, de Régis, de Peysonnel, de Foresta, de Mathieu, de Guérin, de Boutassy, de Montaulieu, d'Hermitte, de Cabre de Thomassin, de Séguiran, Long, Etienne Barthélémy.

1) Les Puget :

Jacques de Puget était déjà le seigneur de FUVEAU au commencement du XV^e siècle, et possédait une tour féodale au quartier de la Grand-Bastide. Son fils Raymond de Puget fut homme de lettres, maître rational et conseiller du roi René. Cette famille ne cessa d'agrandir son domaine seigneurial au fil des années. Un descendant homonyme du premier seigneur de ce nom Jacques de Puget fit faire un treillis de fer qui formait la cloison d'une chapelle dans

l'église Saint-Sauveur d'Aix et fit placer cette inscription « Hoc opus fecit, fieri Jacobus Pugeti, condominus de Afuvello, anno 1531 ». Cette famille disparaîtra de l'histoire de FUVEAU à la fin du XVII^e siècle, elle résidait au château de Puget, au bord de l'Arc (dont le quartier porte son nom) après la Barque, notons aussi le quartier de la Pugère et celui de la Pugette, toujours relatif à cette famille.

2) Les d'Hupays ou d'Hupais :

Cette famille est originaire de près de SISTERON, un village qui porte son nom. Un certain H. d'Hupays fit l'acquisition de la hoirie de Louis de Puget. Le cadastre du milieu du XVIII^e siècle le cite propriétaire de la Pugette, de la Roquette et des Amandiers. Cette famille a donné le nom à un quartier et un de leurs descendants fut maire de notre commune sous Napoléon III. Mais la lignée des d'Hupays ne comporta plus que des femmes et ce nom s'est éteint aujourd'hui.

3) Les Rodulfe :

Elzéar Rodulfe, le premier du nom, était originaire du diocèse de Digne et acquit, en l'an 1445, la seigneurie de FUVEAU et de Chateauneuf-le-Rouge, il posséda la Grande-Bastide et passa un acte avec le magnifique et puissant seigneur Raymond de Puget, professeur en droit, pour certaines terres du quartier de la Grande-Bastide ; il acquit également, en 1485, un jardin derrière l'église. Son successeur, Balthazard Rodulfe fut plusieurs fois consul d'Aix ; Louis Rodulfe, fils du précédent, seigneur de FUVEAU, eut pour fils Balthazard II, celui-ci continua la lignée de son père, élu premier consul d'Aix, l'an 1581, et marié à Claire Martin de Puyloubier. Il n'en eut que des filles, dont l'une d'elles se maria dans la maison des Riquetti.

Mais l'épouse et héritière de Balthazard Rodulfe et ses filles, avant de se défaire de leurs « ménages » de Saint-Jean de Mélissane, de la Grande-Bastide et de Rives-Hautes eurent de très dispendieux procès à soutenir avec la communauté de Fuveau. Je n'en relaterai pas ici tous les détails en raison de leur étonnante longueur.

4) Les Duranti ou Durand :

Origine probable de cette famille : un certain Laurent Durand était en 1363 au nombre des écoliers que le pape Urbain V avait admis dans son studium de Trets.

En 1432, H. Durand a laissé un curieux testament qui est entre les mains de M. Duranti de la Calade. Il lègue, entre autres choses à Saurine, épouse d'Etienne Eyme, de Trets, une maison dans la dite commune, qui était située devant le four, près du cimetière. Ce nom de Durand étant fort répandu à l'époque, il est difficile de démêler d'une façon précise la généalogie des Durand d'Aix, de Trets ou de Fuveau.

Louis Duranti était maître rational en la cour royale de Provence en 1469 ; son fils Bertrand, conseiller au Parlement en 1501, et ses deux petits-fils, dont l'un, Georges, était

seigneur de Peynier et le second Jacques « possède terre à la font de l'Olme ». Cette famille possède également au Mont de Gardanne et la bastide de Bramefan, en terroir de Fuveau.

La généalogie se continue par Jean Durand, chevalier de Malte, vers 1585 ; Joseph Durand, co-seigneur de Fuveau, puis Pierre, Gaspard, Sexius Durand. Le 7 Janvier 1669, les Durand sont confirmés dans leur noblesse ; en 1672 environ, ils vendent leur part de seigneurie de Fuveau à Jean Baptiste de Régis, leur parent et cousin.

5) Les Vitalis :

Dès le 18 Avril, 1402, nous rencontrons un Pierre Vitalis qui « possède terre à la Font de l'Olme », près de la Grand-Bastide. En 1414, Hugues Vitalis passe une reconnaissance de dette à Roque, seigneur de Fuveau (actes de J. Pascalis, notaire à Trets), et le 7 Juin 1471, Jacques Vitalis reconnaît à Raymond Puget un « hermas » au quartier du Rouve. Pierre de Vitalis second du nom, est pourvu en l'an 1525 d'une charge de conseiller et maître rational en la Chambre des Comptes de Provence.

Brillant professeur et docteur en droit, il détenait également une part de la seigneurie de Pourcieux, une terre au Lauvas, une vigne à Barrelette, une « ferrage » près du chemin de Rousset à Auriol ; ce co-seigneur passe à Fuveau un acte, dans la grande salle du château-forteresse des Vitalis, situé à la Place-Vieille, dite, de Saint Paul, près de la porte Fabre, au commencement même de la rue de Nice, devant les témoins, Pierre Bassac et Louis Béranger. Le 8 Juillet 1542, Pierre de Vitalis achète la terre d'Arpille, dite des Prêcheurs, au quartier des Baumouilles ; le dit domaine s'agrandit considérablement avec les Vitalis, au point qu'il avait pour confronts : « le vallat de Favaric, la ferme de Château-l'Arc, les Rayols, la Roquaude, le vallat de Gréasque (le moulin compris) et l'Arc. Aussi les Vitalis ajoutèrent à leurs prénoms le nom de Baumouille. Ce quartier important se trouve entre la ligne de chemin de fer de Carnoules et la route de Rousset à Fuveau à 1 km. De notre village environ.

Pierre de Vitalis eût de sa femme, Béatrice Moutte, deux enfants, Esprit et Cosme. Le premier fut conseiller aux Comptes, puis au Parlement (1554) et épousa Benoite, fille de Guillaume de Gras et d'Hélienne de Forbin-Gardanne. Cosme hérita des co-seigneuries de Fuveau et de Pourcieux ; il eut de sa femme Marguerite : Marc-Antoine, qui fut seigneur de Pourcieux, et Pierre et Raynaud ou Raymond, tous les deux co-seigneurs de Fuveau.

Pierre (3^{ème} du nom) eut pour fils Cosme et Marc-Antoine (2^{ème} du nom) (I) Note à la fin de l'article.

En 1614, Marc-Antoine n°1 et Raynaud de Vitalis avaient conclu une transaction au sujet des Baumouilles. Cosme de Vitalis possède le pré du Castel, terre qui s'étend du grand pont de Fuveau à la ligne de chemin de fer, route de la Coopérative. Cosme sera inhumé le 12 Novembre 1684 dans l'église paroissiale de Fuveau en présence de Louis Depoisier et L. Bernard, consuls, Claude Talon et Vitalis, prêtres. La même sépulture fut accordée à son frère Marc-Antoine.

Parmi cette lignée, nous trouvons encore André Vitalis, avocat à la Cour d'Aix, co-seigneur de Fuveau, Paul, avocat et sieur du lieu-dit, Messire de Séguiran-Vitalis Pierre, etc... et nous terminons avec cette famille noble de Fuveau.

Je me permettrais d'ajouter quelques renseignements sur une autre branche des Vitalis qui, sans avoir accédé à la noblesse, n'en a pas moins tenu une place considérable dans le pays pendant trois siècles. De cette famille paraît Jean Vitalis, consul en 1574, Antoine, qui fût prêtre en 1569.

Avec le début du XVII^e siècle se présentent à nous des Vitalis « ménagers », tailleurs d'habits, consuls, marchands, trésoriers, prêtres surtout, greffiers, notaires, maires. Nous citerons Louis Vitalis, curé de Fuveau, Jacques Vitalis, qui sera pasteur pendant près d'un demi-siècle, Etienne-Pascal Vitalis et Joseph Vitalis, tous les deux prêtres.

Nous trouvons encore Augustin Vitalis et Etienne du même nom, tous les deux co-seigneurs de Fuveau, ce dernier fut enseveli dans la chapelle des Pénitents le 31 Décembre 1753.

Et pour terminer avec la famille des Vitalis, voici l'abbé Pascal Vitalis, prêtre de Fuveau, et comment les hommes de la Révolution rendent hommage à ce digne pasteur :

- Extrait du registre des délibérations du conseil communal :

« Au 24 Frimaire an III, le conseil étant assemblé, Jean-Louis Vitalis président... accorde au citoyen Etienne-Pascal Vitalis, prêtre, le bénéfice de la loi salulaire, comme tous ceux qui ont rendu à leur patrie tant de services utiles à la République. Il se donna pendant 42 ans à l'agriculture et aux tailleurs de pierre de charbon. Ami de la Révolution, il a ouvert sa bourse et son cœur surtout à ses concitoyens. Ses ennemis l'ayant fait mettre en état d'arrestation le 20 Octobre 1793 ; mais n'ayant rien trouvé de suspect, il fut remis en liberté.

Son frère Joseph Vitalis, co-seigneur, prête serment dont la teneur suit : « Je jure haine à la royauté et à l'anarchie, attachement et fidélité à la Constitution de l'an III de la République », mais il refusa à la charge de maire qu'on lui offrait.

(à suivre)

A. VITALIS.

Notes. I.

Il est à remarquer que, dans les grandes familles, les mêmes prénoms se répètent, ce qui peut prêter souvent à confusion au cours d'une étude superficielle. Un nouveau-né portait le même prénom que son grand-père, qui en était souvent le parrain, et parfois le même que son père, en hommage à celui qui était à l'origine de la prospérité de la famille.

Cette coutume n'est d'ailleurs pas spécifique à la noblesse et nous la retrouvons dans les vieilles familles terriennes de la Provence. Un fils de paysan s'honorait de porter le prénom de son aïeul, même s'il était quelque peu désuet, et tel riche propriétaire se rappelait avec fierté que son père était qu'un humble métayer.

Une autre coutume, que l'on peut rapprocher du droit d'ainesse seigneurial : l'aîné de la famille paysanne était appelé couramment de son nom de famille au lieu et place du prénom, parfois modifié par un diminutif, ainsi, par exemple, Pascal devenait Pascalet, Vidal, Vidalet, Margal, Margalet, Reboul, Reboulet...etc.

A. R.

La cité de TRETS

Les Rues :

Promenons-nous dans ces vieilles rues, étroites et tortueuses, qui convergent vers le vaisseau de pierre de l'église de Notre-Dame de Nazareth. On comprend très bien que, pour nos ancêtres dont la foi était sincère et naïve, c'était plutôt vers l'église paroissiale que se tournaient leurs prières, dans ces temps troublés où moines et prêtres séculiers se livraient souvent une guerre sans merci.

Ce n'est sans doute pas par hasard que la première maison communale se trouvait à côté de l'église, comme le symbole de l'alliance du peuple avec ses prêtres. Très tôt à TRETS, sans doute dans une de ces confréries mi-religieuses, mi-charitables, se forma le premier conseil de la communauté qui, pendant des siècles va lutter durement pour arracher aux seigneurs et aux prieurs de Saint Victor, bribes par bribes, quelques uns de leurs privilèges.

Marchandant et discutant pied à pied, devant des barons tout-puissants ou des intendants arrogants, n'hésitant pas parfois à engager des procédures longues et coûteuses devant le Parlement d'Aix, ils obtiennent des droits d'usage et de pacage, les passages à travers les biens seigneuriaux qui enserrant la cité de tout côté, ils obtiennent droit de « lignérer » et de « busquéjer » dans les forêts, droit de chasse et de « glandage », droit aussi d'y cuire la pierre pour fabriquer leur chaux.

A travers ces rues, sous ces ponts jetés en travers des ruelles pour loger quelques familles de plus, dans ces « androunes » déclives et obscures, c'est l'âme courageuse de ce peuple de paysans et d'artisans que l'on retrouve dans ces humbles maisons dont quelques-unes sont restées telles qu'elles étaient à leur origine. Façades aux pierres grises érodées par le temps, linteau de chêne équarri à la hache, porte étroite aux moulures ciselées, lourd anneau battant de fer, elles s'entrebâillent parfois sur le vide et le ciel remplace la toiture disparue. Deux portes, une avec deux ou trois marches s'ouvrant sur un couloir étroit à l'escalier roide, l'autre ras du niveau de la rue : par l'une pénétraient les humains, par l'autre l'animal, c'est à dire l'âne et, pour les plus fortunés, la chèvre. Un étage, c'était la cuisine et une chambre, rarement deux, souvent obscures, au dessus, c'était le grenier où s'accumulaient les richesses de ces pauvres gens, la réserve de foin glanée le long des chemins, et qui servait souvent de literie pour les enfants, suspendus aux poutres, quelques chapelets d'oignons ou d'ail, et dans de modestes jarres la réserve de légumes secs pour l'hiver (gesses, pois chiches ou vesces). Retournons dans l'étable pour y découvrir des richesses plus importantes, pas dans tous les foyers, hélas ! une énorme jarre pansue contenait le blé qu'on irait au fur et à mesure des besoins faire moudre au moulin du Seigneur, moyennant redevance, une jarre plus modeste pour l'huile d'olive et parfois (oh ! rarement) un tonneau qui contenait la produit du grappillage que l'intendant du Seigneur autorisait après la récolte. Parfois aussi (quelle fortune !) sous un auvent, dans une arrière cour minuscule un cochon attendait sa ration de glands avant de finir sa vie sous le couteau pour être jeté dans le saloir. Dans les grandes occasions, avec parcimonie, un morceau en figurerait sur la table les jours de fête.

Si modeste soit-il, c'était le « fougau », le refuge, l'abri pour toute la famille. Les contacts sociaux se faisaient dans la rue, des ruelles étroites où tous les habitants se retrouvaient dans les jours de fête comme dans les jours de deuil. Sait-on qu'à TRETS, comme dans tous les villages provençaux, se pratiquait « l'apaillage » ? Chaque habitant allait récolter dans les campagnes et les bois la « bauco », cette graminée qui pousse abondamment dans nos terrains incultes, et on le répandait à foison dans les rues pour en faire un tapis épais, au début, ce tapis avait assez belle allure, parsemé des brins de thym et de romarin qui le parfumaient, et les enfants avaient plaisir à s'y ébattre. Mais rapidement, l'odeur changeait de nature, car, par la fenêtre, on déversait dans la rue les eaux grasses de la vaisselle et, pire encore le contenu, solide et liquide, du vase de nuit ! Car là était le but de l'apaillage, créer une réserve permanente de fumier que chacun récupérait précieusement le jour du nettoyage pour fertiliser le coin de terre cultivée sur les restanques des Blaques, et, dans le cloaque infect alimenté par l'apport des eaux pluviales qui se déversaient librement des toitures sans le secours de gouttières ni tuyaux de descente, chiens errants et pourceaux s'y disputaient les reliefs de nourriture.

Un acte de police, en date du 2 février 1554, tente de régler cette situation, non de l'interdire : « Il sera prohibé à tout habitant, sous peine de cinq sols d'amende, de déverser quoi que ce soit dans la rue, sans avoir au préalable crié d'une voix forte et par trois fois : Gare ! ». Il importait donc au passant, lors de l'injonction, de se mettre rapidement à l'abri s'il ne voulait pas recevoir sur les épaules cette manne qui n'avait rien de céleste.

Ajoutons que l'usage de l'apaillage était encore pratiqué à TRETS en 1863. (Honoré DUBOIS : Les agréments de TRETS)

Si nos lecteurs ont le désir de retrouver dans le vieux TRETS quelques-unes des maisons qui ont gardé le caractère de leur origine, je leur signale les suivantes :

- Rue Denfert-Rochereau, une maison en ruines.
- La venelle, dite « Trou de Mme Lion », ancien moulin à huile et chemin de ronde intérieur pour la desserte des remparts.
- Rue Borde, n°1 et 5, porte voûte de porte.
- Rue Hoche, n°13, maison type.
- Impasse de la place de la Liberté, intérieur des fortifications.
- Rue Docteur Pourcin, maison type.
- Rue Paul Bert, synagogue et maison attenante.
- Rue Grande-Pujade, maison du Lion et fenêtre d'époque.

Je propose également de remarquer, sur la place Pailheiret, une maison à encorbellement, l'étage supérieur faisant saillie protégeait ainsi un étal surélevé où des marchandises étaient exposées à la vente hors de portée des chiens, ailleurs on peut voir encore des crochets de fer scellés dans le mur où les quartiers de viande se trouvaient suspendus, il devait être difficile d'en juger la qualité dans l'épaisse nuée de mouches qui voltigeaient autour !

Dans ces rues, où la plupart des maisons ont subi une restauration pas toujours d'un goût très heureux, hélas ! Il serait souhaitable qu'une ou deux de ces maisons que je signale ci dessus soient conservées dans leur état originel, comme un témoignage de leur origine médiévale.

Je pense ici avec émotion à la cité de Pérouges, dans l'Ain où, à l'intérieur des fortifications dont la porte est surmontée de la fière devise : Pérouges des Pérouges, ville imprenable !, en souvenir d'un siège héroïque qu'elle a soutenu contre les dauphinois en 1469, chaque maison a été restaurée dans son style d'origine, on peut en parcourir les rues sans qu'aucune faute de goût ne vienne choquer le regard.

A la suite de la première partie de cette étude parue sur le bulletin précédent, nous avons été sollicités en vue d'organiser une visite collective et commentée du vieux TRETS, notamment par des enseignants désireux d'y conduire leurs classes.

Nous allons nous employer à satisfaire ces demandes et mettre sur pied des visites dirigées pour le printemps prochain.

Nous avons publié sur notre bulletin n°8 un plan cadastral en 1827 de notre cité. Le nom des rues de l'époque appelle certaines explications en raison de leur origine provençale et des déformations subies lors de leur francisation. Une étude des noms de lieux sera présentée prochainement.

Au début de cette étude, j'émettais l'hypothèse que la cité primitive à l'époque gallo-romaine, pouvait se trouver plus à l'est et couvrir la partie allant du portail Saint Jean au lotissement des Rampauds.

Je viens d'apprendre récemment que, au cours de travaux de canalisation en 1972, une très belle mosaïque polychrome a été découverte dans la rue Gasquet (n°35 sur le plan de 1827) à un niveau très inférieur au niveau actuel, 2 mètres m'a-t-on assuré.

Il est regrettable que nous n'ayons pas été informés lors de cette découverte et la tranchée a été rebouchée sans que les études ou un relevé photographique aient pu être entrepris.

Nos membres ignorent peut être que notre commune est une des rares communes du département à avoir conservé chez elle son fonds d'archives, dont l'origine remonte au XII^e siècle.

Récemment, une remise en ordre a été effectuée par les soins dévoués et compétents de la direction des archives départementales de Marseille.

Ce travail a permis de dégager quelques parchemins très importants, dont la charte du roi François 1^{er} en 1519 qui autorise la communauté de TRETS à tenir la foire du 24 Août.

Cette pièce sera photocopiée par nos soins afin d'être présentée au public.



Antoine RICHARD.